

COVID ET TELETRAVAIL

Un salarié s'est trouvé récemment être atteint de la COVID19. Il a adressé son arrêt de travail et en retour s'est vu réclamer une attestation sur l'honneur du fait qu'il ne soit pas en mesure de télétravailler.

Les élus et représentants CFE-CGC sont surpris de cette demande et sollicitent de la direction un rappel de la règle en pareille circonstance.

Réponse Direction :

La loi permet d'obtenir un arrêt dérogatoire seulement si le salarié ne peut pas faire de télétravail. Nous posons donc la question afin de répondre aux règles exigées par l'administration.

Considérations CFE-CGC : C'est assez incompréhensible ; si un arrêt de travail avait été adressé, c'est bien que le praticien qui en est à l'origine avait jugé qu'il était justifié. ArianeGroup remet donc en cause les diagnostics médicaux ?

POMPIERS VOLONTAIRES

Lors de la période de sécheresse et de feux de cet été, les élus et représentants CFE-CGC avaient soumis à la direction une proposition d'établissement de conventions avec les SDIS pour faciliter la mission des salariés ArianeGroup par ailleurs pompiers volontaires dans leurs territoires.

Aussi, bien que la direction ait pris des mesures ponctuelles permettant à ces salariés d'assurer leur mission au service de la collectivité, les élus et représentants CFE-CGC interrogent la direction quant à l'avancement de sa réflexion dans ce domaine, et renouvellent leur demande d'élaboration de telles conventions, au même titre que celles établies entre autre avec la réserve de gendarmerie

Réponse Direction :

La demande de convention a été transmise à la direction des sites France, et est toujours en cours d'instruction.

Considérations CFE-CGC : Nous ne manquerons donc pas de reposer cette question, soyez-en sûrs !

CAP

Le parcours CAP (Competencies Accelerator Path) est « vendu » aux managers et collaborateurs comme un temps de « pause » pour prendre du recul sur leurs pratiques, bénéficier d'un feedback et identifier des axes d'amélioration pour le développement de leurs compétences, dans une démarche bienveillante.

Il est expliqué plusieurs fois que tout ce qui sera observé, tous les documents rédigés et tous les debriefings seront entre le co-développeur et le collaborateur et resteront strictement confidentiels et ne seront partagés avec personne d'autre.

Quelle n'a pas été la surprise de certains participants quand ils ont reçu leur rapport individuel de découvrir qu'il serait utilisé en « people review » !

Après discussion de ces participants avec leur co-développeuse (RH de la société LHH qui accompagne ArianeGroup sur CAP), celle-ci a essayé de les rassurer en expliquant que le rapport ne serait pas diffusé, qu'un simple résumé serait présenté en « people review ».

Les élus et représentants CFE-CGC ne peuvent admettre de telles pratiques, déloyales vis-à-vis des salariés et néfastes in fine pour la crédibilité du parcours. Aussi ils demandent à la direction de faire respecter l'engagement de confidentialité totale pris envers les participants lors du parcours CAP.

Réponse Direction :

Les rapports individuels sont transmis aux seuls participants. Il est demandé aux participants de partager avec leur manager et leur HRBP les enseignements de ce parcours de développement pour assurer une continuité et un accompagnement managerial des actions de développement retenues.

Considérations CFE-CGC : Certes, mais la confiance est rompue avec de telles contradictions !

E-TEMPTATION

Il semblerait que l'outil e-temptation ne permette pas la prise en compte des heures réellement effectuées lors d'un déplacement (chez un fournisseur par exemple).

En effet, l'outil propose de renseigner une absence le matin, l'après-midi ou la journée. Sachant qu'au maximum pour une journée, le décompte est de 7h maximum pour un salarié mensuel (non cadre non forfaité), les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction la marche à suivre pour que les heures réellement effectuées soient prises en compte.

Pour rappel, auparavant dans MY TIME, pour par exemple une journée de 12 heures effectives, la prise en compte était de 10 heures validées en JHV + 2 heures comptabilisées sur le compteur « à écrêter ».

Réponse Direction :

Le motif déplacement permet à un salarié Non Cadre Non Forfaité de comptabiliser 7h12 minutes de temps de travail effectif par jour, c'était déjà le cas dans My Time.

Toutefois si le Manager et le HRBP valident un véritable dépassement d'horaire, alors il sera possible d'ajouter des heures dans le compteur HV.

Considérations CFE-CGC : Certes, mais pourquoi ne pas avoir reconduit les règles et possibilités implémentées dans MyTime ?

OUTILS

Depuis plusieurs semaines, les salariés enregistrent une dégradation significative de leurs outils informatiques et téléphoniques : pertes réseau incessantes sur site, messagerie, webex, téléphonie et SharePoint affectés, etc...

Aussi, les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction les raisons de cette dégradation, qui ne permet plus un travail serein des salariés au quotidien, ainsi qu'un retour rapide à la normale.

Réponse Direction :

Depuis plusieurs semaines le service Digital Information & Processes remet aux normes et standards AGS les infrastructures réseaux de l'ensemble des sites ArianeGroup France, cela peut entraîner des indisponibilités de nombreux services et applications utilisés par l'ensemble des collaborateurs. L'objectif est de poursuivre la mise en conformité à la cible déposée auprès de nos autorités, mais également de remplacer des équipements vieillissants. Des améliorations significatives sont visibles sur le réseau classifié du B14.

En synthèse :

- Nous avons connu des pannes, au cours du mois d'août 2022, liées à un défaut constructeur sur un nouveau modèle d'équipement de sécurité des réseaux, qui a également impacté le site d'Issac. Ce problème est maintenant résolu, après une campagne de mise à jour sur l'ensemble des sites ArianeGroup.
- En octobre une erreur de manipulation a entraîné une indisponibilité du réseau classifié suite à un inventaire d'ISC, la procédure d'inventaire a été mise à jour.
- Depuis début novembre le site d'Issac a subi 2 indisponibilités : La première d'environ 30 minutes, était consécutive à une modification de configuration, entraînant la réinitialisation de composants de sécurité. Il a été décidé de ne plus réaliser ce type de modification en heures ouvrées. La deuxième, d'environ 45 minutes, était liée à une perte des connexions vers les autres sites, mises à disposition par notre fournisseur d'accès, suite à des travaux de voirie par un tiers.
- Pour la téléphonie, la mise en place progressive de la technologie du futur TOIP (Téléphonie sur IP), a entraîné des indisponibilités. Ces problèmes ont été résolus par le remplacement d'éléments d'ancienne génération, sur le central téléphonique d'Issac.
- Concernant les applications, comme précisé ci-dessus, les indisponibilités des réseaux impactent fortement celles des applications dont la messagerie, SharePoint et Webex. Nous pouvons également indiquer qu'une analyse type 8D est en cours pour chercher à éradiquer les difficultés rencontrées sur les instances Confluence.

Nous sommes conscients que ces incidents impactent directement la productivité et la sérénité de nos collègues. Nous tenons ici à leur présenter à nouveau nos excuses. Nous souhaitons préciser que nous veillons à chaque fois à en rechercher les causes racines, pour éviter qu'un même incident ne se reproduise. Dans le même temps, nous devons poursuivre les activités de mise à jour et de mise en conformité de nos infrastructures complexes, afin d'en garantir leur pérennité et leur résilience aux risques de cyber sécurité, tout en veillant à réduire les indisponibilités pendant les heures de fortes activités. Enfin, nous cherchons à améliorer notre réactivité pour rétablir le service au plus vite.

Considérations CFE-CGC : Nous sommes conscients de cette complexité, mais cette situation est un fort irritant dans un contexte de pression forte sur nos livrables et notre compétitivité. Ceci doit être pris en compte, tant pour les salariés des projets civils et militaires impactés, que les salariés de l'informatique évoluant dans une situation très inconfortable !

Pour continuer à lire nos tracts,
Téléchargez notre appli mobile
My CFE-CGC ArianeGroup !

